

POLITIQUE DE PRÉSENCE ET DE NOTATION POUR LES ACTIVITÉS AU CAAHC | ANNÉE 3 ET 4

Les activités du CAAHC font partie intégrante des cours MMD3564 et MMD4564 Progression des compétences. La notation est la suivante :

A. Pré-tests = 5 points

- **Le Pré-test seront disponibles pour 2 ans sur MedCours**, soit pour toute la durée de l'externat. Il est toutefois demandé que le pré-test soit complété avant l'activité au CAAHC.
- Le prétest évalue la préparation et les connaissances nécessaires pour bien participer aux ateliers. Les références et lectures proposées sont sur l'ENA (www.medcours.umontreal.ca) sous l'onglet de l'activité. C'est un questionnaire à choix multiples qui comprend entre 4 et 6 questions.
- La note tiendra compte de l'exactitude des réponses et non pas uniquement de la participation au test.

B. Post-tests et évaluations des ateliers = 5 points

- **Les Post-tests seront disponibles pour 2 ans sur MedCours**, soit pour toute la durée de l'externat. Il est toutefois demandé que le post-test soit complété dans la semaine suivant l'activité au CAAHC.
- Les étudiants devront compléter l'évaluation de l'activité afin d'avoir accès au post-test. Un questionnaire contenant l'hyperlien permettant de compléter cette évaluation sur la plateforme Qualtrics sera disponible sur MedCours.
- Le post-test évalue les éléments clés enseignés lors des ateliers. Il comprend entre 4 et 8 questions à choix multiples.
- La note tiendra compte de l'exactitude des réponses.
- Les questions relatives à l'évaluation de l'atelier ne sont pas comptabilisées dans la note, mais l'étudiant doit **y répondre afin d'avoir accès au post-test**.
- Comme pour le pré-test, les étudiants recevront un rapport de rétroaction deux minutes après avoir soumis le test. Il est important de cliquer sur le bouton « tout envoyer et terminer »
- Une vérification totale des points sera faite en avril de l'année 4.

C. Réussite du cours

- Les externes doivent compléter l'évaluation d'un minimum de six (6) ateliers sur sept (7) et avoir au minimum 42 points à la fin de l'externat pour réussir MMD 4564 - chacune des sept (7) activités du CAAHC vaut 10 points.

D. Présences

La présence est obligatoire aux ateliers.

- Les présences sont prises à l'arrivée de l'étudiant au centre et compilées dans un fichier. Les étudiants du campus de Montréal devront **scanner leur carte d'étudiant**¹ et les étudiants de Trois-Rivières devront **signer la feuille de présence** pour valider leur présence.
- Le Code Vestimentaire doit être respecté pour participer aux activités. Voir <https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-code-vestimentaire.pdf>
- Le calendrier du CAAHC étant très chargé, nous vous demandons de vous **présenter 10 minutes** avant le début de votre activité pour permettre la prise de présence et ainsi démarrer l'activité à temps.
- **Si l'étudiant est en retard de plus de 5 minutes**, il pourrait être intégré à l'activité à un moment qui ne perturbera pas son déroulement. Il se peut aussi que l'étudiant ne puisse être intégré à l'activité.
- Dans la mesure du possible, un atelier manqué au CAAHC sera rattrapé à une prestation suivante de l'activité.
- Les absences doivent être motivées dans le centre étudiant.
- **Activités de simulation en ligne.** Différemment des activités de simulation en présentiel, les **échanges** entre deux étudiants de groupes différents ne sont **pas permis**, car les listes d'étudiants sont planifiées et enregistrées dans le système informatique dès le début de l'année. De plus, certaines activités demandent que l'on attribue les rôles à l'avance.

Attitude non professionnelle

Si un étudiant présente un écart de conduite ou un manquement professionnel, l'enseignant lui demandera de lui donner son nom et l'étudiant devra quitter l'atelier.

La suite des démarches en lien avec ce comportement non professionnel suivra les démarches conformes à la Politique sur les comportements professionnels : https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-sur-les-comportements-professionnels_2026.pdf

¹ Veuillez-vous assurer de la validité de votre carte et qu'elle soit facilement accessible lors de votre arrivée au CAAHC.

Révisé le 11 août 2026